



Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)

Vendredi 19 décembre 2014

Déclaration de la délégation du SNUipp-FSU 85

Lors du groupe de travail du 16 décembre 2014, vous nous avez informés que vous abandonniez le projet de révision du barème de promotion, que vous aviez validé dans un premier temps (cf. documents préparatoires à la CAPD du 17/11/2014 que vous avez signés). Vous avancez qu'il est prématuré de prendre une telle décision. Nous pensons qu'il s'agit pourtant d'un débat actuel. Arguant du calendrier serré, vous vous déjugez, pour revenir à l'ancien barème.

La consultation des IEN sur ce sujet est tout à fait légitime : nous vous l'avons exprimé clairement. C'est d'ailleurs à ce titre qu'ils ont des représentants en CAPD, afin de préparer les sujets traités dans cette commission paritaire et d'y apporter leur avis. Nous avons tous reçu les documents une semaine avant la tenue de la CAPD du 17 novembre. Chacun pouvait donc les étudier en temps et en heure. Pour permettre aux IEN de le faire, la CAPD a malgré tout été repoussée, retardant de ce fait les promotions de nos collègues. Et vous invoquez aujourd'hui une urgence à trancher ?

Votre décision a également un impact sur les conditions de travail des personnels administratifs. Madame la Secrétaire Générale et les personnels de la DIPER ont participé aux échanges préparatoires avec une écoute attentive, une réflexion sérieuse et un respect des personnes et des avis exprimés. Les personnels du SIDEEP ont quant à eux dû travailler sur plusieurs projets successifs de promotions.

Mardi 16 décembre, lors du groupe de travail préparatoire à cette nouvelle CAPD, votre adjoint et vous-même n'avez donné aucun élément éclairant votre choix. Nous souhaitions pourtant échanger en profondeur sur ce sujet important avec les IEN, conformément à votre engagement lors de la dernière CAPD. Vous avez renoncé à organiser ce débat d'idées : nous le regrettons vivement.

Les élus du SNUipp-FSU85 ont mené ce débat depuis de nombreuses années avec la profession et particulièrement avant les élections professionnelles avec la parution d'un bulletin spécial envoyé à 900 exemplaires s'appuyant sur le document de travail que vous avez signé. Vous ne pouvez pas fuir vos responsabilités et devez prendre en compte notre avis.

L'évaluation est au centre des questionnements de l'Ecole. Se dérober sur cette question est une erreur profonde de gestion des personnels. Il n'est pas question, aujourd'hui, dans notre département, de faire disparaître la note mais de repenser sa place pour faire évoluer le rapport entre les enseignants et ceux qui les évaluent. Rebrousser chemin comme vous le faites, sans échange, sans confrontation des points de vue marque

l'abandon de l'institution à se confronter à la réalité de notre métier. Que disent les Inspecteurs généraux dans le rapport de juillet 2013 sur cette question de l'évaluation des élèves:

*« Estimant en effet que la note est peu adaptée à [l'évaluation par compétence], les professeurs qui entrent dans cette réflexion ne se satisfont pas du double système d'évaluation qui présente plusieurs inconvénients. Au départ peu lisible pour les élèves et leurs parents, il finit par devenir quasiment « schizophrénique », au point de ne pas faire sens y compris pour les professeurs. On en arrive rapidement à reléguer les compétences à un rang très subalterne. Ce mode d'évaluation est alors vécu comme une forme de gadget et de lubie institutionnelle que l'on adoptent pour la forme, tout en continuant à utiliser, par habitude et réticence face à la nouveauté ». Mais également : « la note est vécue comme un simple repère **« qui ne dit rien »** ».*

Chaque commission paritaire étudiant les promotions fait la démonstration de l'iniquité et de l'injustice du système qui ne joue pas le rôle recherché par l'institution : le mérite. D'ailleurs, il faudrait préciser ce qu'est le mérite dans l'exercice de notre métier. Nous ne développerons pas ce point maintenant.

Donc, vous vous faites aujourd'hui la gardienne d'un temple dans lequel se trouveraient quelques personnels de l'éducation nationale qui vont devoir convaincre du bienfondé de la disparition de la note pour les élèves tout en continuant de noter eux-mêmes pour un système de promotion qui est injuste.

Nous nous étonnons de votre absence d'intérêt pour ce que portent les élus du personnel représentant près de 2000 professeurs des écoles, mais aussi de votre manque d'ambition pour la gestion des personnels, gestion datant du siècle dernier! L'administration a communiqué lourdement pour que les enseignants s'expriment lors des élections professionnelles. La participation a augmenté et notre organisation syndicale en ressort confortée avec plus de 64% des voix. Que faites-vous de ça ? Vous le méprisez. Ce sont en fait tous ceux qui nous soutiennent que vous ignorez par votre posture.

L'évolution des rapports hiérarchiques, via une autre vision de l'évaluation des personnels, est un levier d'évolution des rapports professionnels et de la réussite des élèves. Aucun système infantilisant et humiliant ne peut faire progresser des enseignants dans la difficulté professionnelle.

Depuis sa création, le SNUipp-FSU s'engage pleinement dans les échanges avec ses différents interlocuteurs, en assumant ses responsabilités de représentant du personnel : porter la parole de nos collègues et leur rendre compte des négociations en cours, exiger une transformation de l'école au bénéfice de la réussite de tous élèves et de nos conditions de travail. Nous exigeons une reconsidération urgente du dialogue social dans ce département.

Depuis quelques années, les groupes de travail placés systématiquement avant les instances officielles permettent des échanges constructifs et respectueux. Vous avez déclaré qu'il n'y aurait plus de groupe de travail avant les CAPD ! S'agit-il d'une punition ? Si cette

réaction, certainement exprimé sur le coup de la colère, se traduisait en décisions, cela illustrerait une vision passéiste des relations hiérarchiques et un profond mépris pour le dialogue social ! Vous vantez le besoin de réforme de ces relations : nous partageons totalement cet avis et nous en attendons la traduction dans les actes.

Compte tenu de votre posture : choix du barème non explicité et dialogue social défaillant, nous nous réservons de contester au tribunal administratif la validité du barème.

La délégation du SNUipp-FSU 85,

Jean-Jacques BOBIN, Sylvette LALO.

